



COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

Présents :

Maire : BESNIER Didier, président de séance

Adjoints au Maire : CANESTRARI Véronique – LEVARDON Michel – SAPLANA Javier - GROUILLER Elodie
SOUCHE Antony

Conseillers municipaux : SAVINAS Gaëlle - AYMARD Jean-Pierre - BOYER Marc - MEILHAC Laurent - SAVELLI Eric -
LABELLE Séverine

Procurations :

COULLOMB Fabien à BESNIER Didier

BLANGERO Nathalie à CANESTRARI Véronique

MEYNIER Laurent à SAPLANA Javier

BOUR Lydie à GROUILLER Elodie

COLLOCA Cindy à SOUCHE Antony

PONCON Lydie à SAVINAS Gaëlle

CHAMBOVET Cyrielle à LABELLE Séverine

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

Arrivée de Mme LABELLE Séverine à 19h11

ORDRE DU JOUR

1. Soutien Ukraine
2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 février 2022
3. Approbation du compte de gestion du budget principal 2021
4. Approbation du compte administratif du budget principal 2021
5. Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2021
6. Approbation du compte administratif du budget assainissement 2021
7. Taux des taxes locales
8. Affectation du résultat du budget principal
9. Vote du budget principal
10. Affectation du résultat du budget assainissement
11. Vote du budget assainissement
12. Subvention au CCAS pour l'exercice 2022
13. Renouvellement de la convention des ALSH
14. Changement de nom de rues et chemins
15. Cession espace public dans le cadre des travaux de la salle associative
16. Questions diverses

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif au financement d'une classe verte. La proposition est retenue et sera commentée au point 16.

1. Soutien à l'UKRAINE

M. le Maire ouvre la séance en ayant une pensée pour le peuple Ukrainien subissant actuellement l'effroi d'une guerre menée par la Russie.

M. le Maire souligne qu'en soutien aux Ukrainiens, le drapeau aux couleurs de l'Ukraine a été hissé sur le parvis de la mairie et dans la salle du Conseil Municipal aux côtés des drapeaux français et européens.

M. le Maire souligne par ailleurs l'arrivée de réfugiés sur le village, une femme et son fils, et les aides collectées dès le début de la crise. Il remercie les généreux donateurs et les familles qui se sont proposées pour accueillir des réfugiés.

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02 février 2022

Comme à chaque point à l'ordre du jour, M. le Maire demande s'il y a des questions. En l'absence de remarques, il met le compte rendu au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité.

3. Approbation du compte de gestion du budget principal 2021

M. le Maire invite Mme Elodie GROUILLER à exposer le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le trésorier.

Mme Elodie GROUILLER explique que le Conseil municipal doit approuver les comptes de l'exercice 2020 dressés par le trésorier.

Elle détaille l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 qui font apparaître le résultat suivant :

- En section de fonctionnement :

Résultat section de fonctionnement excédent de	376 156.46 €
Résultat antérieur reporté :	338 650.11 €
Résultat de clôture 2021 :	714 806.57 €

- En section d'investissement :

Résultat section d'investissement déficit de	- 21 026.89 €
Résultat antérieur reporté :	122 656.21 €
Résultat de clôture 2021 :	101 629.32 €

- **Résultat net global** **816 435.89 €**

Après avoir entendu le rapport de Mme Elodie GROUILLER, M. le Maire propose au Conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2021 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du compte administratif du budget principal 2021

M. le Maire rappelle que le compte administratif est le bilan financier du Maire qui présente les opérations budgétaires réalisées dans l'année.

Mme GROUILLER indique que le compte administratif reprend les résultats énoncés précédent.

Comme l'impose la loi, M. le Maire se retire au moment du vote. La présidence de la séance est laissée à Mme CANESTRARI, 1^{ère} adjointe.

Mme CANESTRARI propose au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- En section de fonctionnement :
Résultat section de fonctionnement excédent de 376 156.46 €
Résultat antérieur reporté : 338 650.11 €
Résultat de clôture 2021 : 714 806.57 €

- En section d'investissement :
Résultat section d'investissement déficit de - 21 026.89 €
Résultat antérieur reporté : 122 656.21 €
Résultat de clôture 2021 : 101 629.32 €

- **Résultat net global** 816 435.89 €

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

5. Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2021

M. le Maire explique que pour le budget assainissement, la section d'exploitation remplace la section de fonctionnement.

Mme GROUILLER détaille l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 qui font

- En section d'exploitation :
Résultat section d'exploitation déficit de - 23 042.49 €
Résultat antérieur reporté : 154 092.28 €
Résultat de clôture 2021 : 131 049.79 €

- En section d'investissement :
Résultat section d'investissement excédent de 81 792.75 €
Résultat antérieur reporté : - 218 256.95 €
Résultat de clôture 2021 : - 136 464.20 €

- **Résultat net global** - 5 414.41 €

Après avoir entendu le rapport de Mme Elodie GROUILLER, M. le Maire propose au Conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2021 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

6. Approbation du compte administratif du budget assainissement 2021

M. le Maire rappelle que le compte administratif est le bilan financier du Maire qui présente les opérations budgétaires réalisées dans l'année.

Mme GROUILLER indique que le compte administratif reprend les résultats énoncés précédent.

Comme l'impose la loi, M. le Maire se retire au moment du vote. La présidence de la séance est laissée à Mme CANESTRARI, 1^{ère} adjointe.

Mme CANESTRARI propose au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- En section d'exploitation :

Résultat section d'exploitation déficit de	- 23 042.49 €
Résultat antérieur reporté :	154 092.28 €
Résultat de clôture 2021 :	131 049.79 €

- En section d'investissement :

Résultat section d'investissement excédent de	81 792.75 €
Résultat antérieur reporté :	- 218 256.95 €
Résultat de clôture 2021 :	- 136 464.20 €

- **Résultat net global** **- 5 414.41 €**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

7. Taux des taxes locales

M. le Maire souligne que la fiscalité locale à Rochegude n'a pas augmenté depuis 2002. Il propose cette année encore de ne pas la modifier soit la 21^{ème} année consécutive et propose au Conseil municipal de fixer les taux des taxes locales comme suit :

- TFPB 34,11 %
- TFPNB 73,79 %
- CFE 31,55 %

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

8. Affectation du résultat du budget principal

Après avoir entendu les exposés et approuvé le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la commune, M. le Maire invite Mme Elodie GROUILLER à proposer une affectation du résultat pour le budget 2022.

Mme Elodie GROUILLER indique que le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la commune font apparaître un résultat cumulé de fonctionnement de 588 650.11 €.

1) Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat d'exploitation antérieur reporté 2020	+ 338 650.11 €
Résultat de la section de fonctionnement 2021	+ 376 156.46 €
Résultat à affecter	714 806.57 €

2) Détermination du besoin de financement de la section Investissement :

Résultat d'investissement antérieur reporté 2020	122 656.21 €
Résultat d'investissement 2021	- 21 026.89 €
Solde d'exécution d'investissement au 31/12/2021	101 629.32 €
001 Budget Primitif 2022	
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2021	353 993.00 €
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2022	177 108.00 €

3) Affectation du résultat au Budget Primitif 2022 :

Compte 1068 Invest « excédent de fonctionnement capitalisé »	250 000.00 €
Compte 002 Fonct « Report à nouveau excédentaire »	+ 464 806.57 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, comme exposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

9. Vote du budget principal

M. le Maire invite Mme Elodie GROUILLER à communiquer à l'assemblée les travaux de la commission finances en donnant lecture des chiffres du budget proposé chapitre par chapitre en commençant par la section de fonctionnement.

Mme Elodie GROUILLER présente ensuite le budget proposé pour la section d'investissement. Elle souligne que le budget prévoit une ligne d'emprunt de 600 000 euros dans l'hypothèse où il serait nécessaire pour réaliser une partie des investissements projetés.

M. le Maire rappelle que ce projet de budget a été préalablement présenté et débattu en séance de toutes les commissions, aussi il propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 conformément au tableau ci-dessous :

<u>Fonctionnement :</u>			
Dépenses :	1 733 796.57 €	Recettes :	1 733 796.57 €
<u>Investissement :</u>			
Dépenses :	2 392 648.77 €	Recettes :	2 392 648.77 €

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

10. Affectation du résultat du budget assainissement

Après avoir entendu les exposés et approuvé le compte administratif et le compte de gestion du budget assainissement de la commune, M. le Maire invite Mme Elodie GROUILLER à proposer une affectation du résultat pour le budget 2022.

Mme Elodie GROUILLER indique que le compte administratif et le compte de gestion du budget assainissement de la commune font apparaître un résultat cumulé de fonctionnement de 131 049.79 €.

1) Affectation du résultat de la section d'exploitation :

Résultat d'exploitation antérieur reporté 2020	+ 154 092.28 €
Résultat de la section d'exploitation 2021	- 23 042.79 €
Résultat à affecter	+ 131 049.79 €

2) Détermination du besoin de financement de la section Investissement :

Résultat d'investissement antérieur reporté 2020	- 218 256.95 €
Résultat d'investissement 2021	81 792.75 €
Solde d'exécution d'investissement au 31/12/2021	- 136 464.20 €
001 Budget Primitif 2022	
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2021	- 111 378.00 €
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2021	+ 250 513.00 €

3) Affectation du résultat au Budget Primitif 2022 :

Compte 002 Fonct « Report à nouveau excédentaire »	+ 131 049.79 €
--	----------------

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021, comme exposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

11. Vote du budget assainissement

M. le Maire invite Mme Elodie GROUILLER à communiquer à l'assemblée les travaux de la commission finances en donnant lecture des chiffres du budget proposé chapitre par chapitre en commençant par la section d'exploitation. Elle présente ensuite le budget proposé pour la section d'investissement.

M. le Maire rappelle que ce projet de budget a été préalablement présenté et débattu en séance de toutes les commissions, aussi il propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 conformément au tableau ci-dessous :

Exploitation :			
Dépenses :	270 140.72 €	Recettes :	270 140.72 €
Investissement :			
Dépenses :	384 423.00 €	Recettes :	384 423.00 €

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

12. Subvention au CCAS pour l'exercice 2022

M. le Maire dit que, comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention de fonctionnement au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Rohegude pour l'équilibre de son budget.

M. le Maire communique au Conseil Municipal le budget voté par le Conseil d'administration du CCAS ce jour. Mme Elodie GROUILLER dit que subvention communale doit s'élever à 4 500.66 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au CCAS de 4 500.66 € (quatre mille cinq cent euros et soixante-six centimes) ;

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

13. Renouvellement de la convention des ALSH

M. le Maire demande à Mme Véronique CANESTRARI d'exposer le besoin de renouvellement de la convention ALSH. Mme Véronique CANESTRARI rappelle que la convention portant la création en 2019 de l'entente intercommunale arrive à son terme. Elle souligne que cette convention, à plusieurs communes, s'inscrit dans le cadre d'une volonté partagée de coopération afin d'apporter une réponse adaptée aux familles des territoires concernés et maintenir la qualité du service public. Les Communes de Tulette et Saint-Paul-Trois-Châteaux ont décidé de mutualiser leurs Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) avec les communes de Bouchet, Clansayes, La Baume de Transit, Rohegude, Saint-Restitut, Suze la Rousse et Solérieux,

Ainsi, la convention pouvant être renouvelable deux fois, la première échéance arrivant à terme en juillet 2022, Mme Véronique CANESTRARI propose un renouvellement de la convention de l'entente avec une prise d'effets au 1^{er} juillet 2022 pour une nouvelle durée de 3 ans.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à renouveler la convention.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

14. Changement de nom de rues et chemins

Pour le premier chemin, M. le Maire indique au Conseil Municipal que Mme Aline MOURIER fêtera son 100^{ème} anniversaire le 09 juillet prochain, qu'à cette occasion il propose de donner son nom à un espace public et propose qu'à l'avenir le chemin des Esbalières puisse porter le nom de Voie Aline MOURIER.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Pour le second chemin, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la guerre en Ukraine portée par la Russie ne permet plus d'avoir sur le territoire communal un chemin dénommé chemin du Russe.

Aussi M. le Maire propose de débaptiser ce chemin et de le nommer chemin des Ribagnans du nom du quartier où se situe ce chemin.

Par voie de conséquence, cette démarche permet également de régulariser un chemin non répertorié reliant le chemin des Ribagnans à la RD8 qui sera dorénavant appelé chemin de La Tuilière pour être en cohérence avec le panneau existant au départ de la commune de Sainte Cécile Les Vignes.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

15. Cession espace public dans le cadre des travaux de la salle associative

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le découpage parcellaire qui a dû être opéré dans le cadre du projet du local associatif par le biais de la Déclaration Préalable n°02627521M0056 portant sur la division de la parcelle L1691. Cette division parcellaire de 50m² doit venir en dédommagement de l'escalier de Mme Natacha BLOUIN qui sera détruit dans le cadre des travaux.

L'accès au domicile de Mme Natacha BLOUIN ne se fera plus par le Cours du Vieux Village mais par la rue de la Tabatière.

Dans l'attente du document d'arpentage qui ne pourra intervenir qu'après les travaux réalisés, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le principe de la vente de cette parcelle de 50m² au prix d'un euro.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

16. Participation à la classe verte de l'Ecole

M. le Maire demande à Mme Véronique CANESTRARI de présenter le projet de classe verte du Groupe Scolaire Simone Veil.

Mme Véronique CANESTRARI indique que ce projet sera porté par Mme POIGNANT et qu'il concerne la classe de CP/CE1. Cette classe verte prévue du 09 au 13 mai et concernera 19 enfants.

Au regard des éléments transmis, Mme Véronique CANESTRARI propose d'allouer une subvention de 1425,00€ au Groupe Scolaire sur ce projet.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre les dispositions pour allouer cette subvention.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

17. Questions diverses

- **DIA**

M. le Maire indique qu'il n'a pas fait valoir son droit de préemption sur quatre DIA concernant des biens immobiliers à la vente.

- **Occupation du parking derrière la mairie**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un message, reçu le 16 mars, d'une administrée. La demande portée au Conseil Municipal entend l'obtention d'une autorisation permanente pour le stationnement de véhicules privés sur la parcelle cadastrée L 75 située derrière la mairie.

M. le Maire rappelle le régime juridique applicable aux biens des collectivités territoriales. Elles disposent d'un domaine public inaliénable, insaisissable et imprescriptible ainsi qu'un domaine privé soumis au droit privé et insaisissable. Ainsi, il est souvent fait erreur sur ce qui relève du domaine public et de ce qui relève du domaine privé de la collectivité. Ici la parcelle L 75 rentre bien dans le cadre du domaine privé de la commune.

Au-delà de cet état de fait, la personne qui sollicite cette autorisation possède un garage qui n'est pas utilisé à cette fin. Il est d'ailleurs à noter qu'au total se sont quatre garages, sur la rue Marc Bonnefoy, qui ne sont jamais utilisés comme tel.

M. le Maire souligne par ailleurs qu'en zone UA du PLU le stationnement est réglementé et les véhicules doivent stationner dans les garages à concurrence pour les nouveaux aménagements de 1 véhicule par tranche de 50m² avec un minimum de 2 places par logement.

Enfin, M. le Maire indique que le parking aménagé récemment sur la parcelle L 75 et destiné au personnel et aux élus, outre qu'il puisse permettre de dégager des places de parking ailleurs dans le village, est classé comme parking réservé au poste de commandement en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde. A cette fin, il doit être en permanence disponible.

Le Conseil Municipal après avoir échangé, décide à l'unanimité de faire une réponse négative à la requête de cette administrée.

Séance levée à 20h55.

Le Maire, Président de séance,

Le Secrétaire de séance,



A blue ink signature of Antony SOUCHE, written in a cursive style.